



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2016**

Commune
d'AMPUS

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER,
Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE DU
HAMEAU DE LENTIER: CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire rappelle que par délibération n°2015-022 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a
décidé de remplacer les canalisations d'eau potable sur le hameau de Lentier, a choisi le
bureau d'étude Cabinet MERLIN pour un montant de 22 800.00€ HT soit 27 360.00€ TTC et a
sollicité une subvention de l'agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projets portant sur
les économies d'eau.

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-007 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal
a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
pour l'année 2016.

Le Maire précise que cette opération fait l'objet d'une subvention de 81 151.00€ de
l'agence de l'eau et d'une subvention de 140 880.64€ de l'Etat.

Un marché de travaux a été lancé le 08 Juin 2016.

Le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR pour un montant de 227 138.00€ HT soit
272 565.60€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO)
du 19 Juillet 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de confier les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable du hameau
de Lentier à l'entreprise SAUR pour un montant 227 138.00€ HT soit 272 565.60€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 Budget Eau &
Assainissement Exercice 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2016-064

